



Le 10 juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS À L'INFORMATION

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

M. Savoie

L'hon. M. Randall

M. Savoie

L'hon. M. Randall

M. Savoie

L'hon. M. Randall

M. Savoie

L'hon. M. Gauvin

GAZ NATUREL

M. Monahan

L'hon. M^{me} Holt

M. Monahan

L'hon. M. Herron

M. Monahan

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ALLOCATION DE BOIS

M. Coon

L'hon. M. Herron

M. Coon

L'hon. M. Herron

M. Coon

L'hon. M. Herron

SOINS VIRTUELS

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

SANTÉ MENTALE

M. Weir

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

ACCÈS À L'INFORMATION

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je vous dis bonjour, comme toujours.

[Traduction]

Madame la présidente, nous avons un gouvernement qui a fièrement et vigoureusement lancé qu'il était le gouvernement le plus radicalement transparent de l'histoire de la province — de toute son histoire. Je ne dis pas que le gouvernement a tendance à verser dans l'hyperbole ridicule, mais, bon, je m'écarte du sujet. Encore une fois, les affirmations des parlementaires du côté du gouvernement et la réalité sont deux choses bien différentes. Un trio de demandes d'accès à l'information a été présenté il y a des mois, mais nous ne recevrons les réponses — tenez-vous bien — qu'après la fin de la session, vendredi.

Les demandes d'accès à l'information permettent l'obtention de réponses à des questions importantes pour les gens du Nouveau-Brunswick, comme les contrats et le processus ayant mené à leur signature. Or, le gouvernement actuel fournit des documents lourdement caviardés qui donnent peu de réponses. La première ministre croit-elle vraiment qu'il est acceptable de retarder à des fins stratégiques la réponse à une demande d'accès à l'information pour ne la fournir qu'après l'ajournement de l'Assemblée législative? Ordonnera-t-elle aux ministères concernés de fournir les renseignements, oui ou non?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je trouve très intéressant que le député soulève la question des demandes d'accès à l'information. Il est question d'un processus ordinaire, et les gens savent très bien que les recherches doivent être faites et les réponses doivent être données dans un certain délai.

Je voudrais rafraîchir la mémoire au député au sujet de la première réponse à une demande d'accès à l'information que j'ai obtenue, lorsque les gens d'en face étaient au pouvoir. J'ai reçu 1 000 pages d'encre noire — 1 000 pages. Le tout a fait la une du *Telegraph-Journal* cette année-là. Voilà le bilan avec lequel nous devons composer. Nous travaillons à renforcer notre processus de demandes d'accès à l'information. Les gens d'en face nous ont laissé le pire processus du Canada. Nous le corrigerons pour en faire le meilleur. Voilà ce que nous faisons actuellement.

(Exclamations.)

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Je n'ai pas terminé. Je n'ai pas terminé. Nous poursuivons le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

travail. Les gens d'en face peuvent faire une demande. Ils connaissent le processus. Ils sont ici depuis assez longtemps. Ils obtiendront les réponses qu'ils cherchent.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Les parlementaires du côté du gouvernement sont ce qu'il y a de mieux pour faire valoir la nécessité pour la province de se débarrasser d'eux. Ils disent qu'ils obtiennent de meilleurs résultats, mais ils ne font rien de différent. Nous attendons depuis des mois. Les demandes d'accès à l'information sont retardées. Aucune suite n'y est donnée. Les documents fournis sont lourdement caviardés. Alors, ce que dit le ministre et ce qui se passe vraiment sont deux choses tout à fait différentes.

Nous avons fait une demande d'accès à l'information au sujet d'ententes signées en Inde, avec OCT Therapies et Quantiphi. La correspondance, les documents, les documents d'information et les pièces échangés entre le gouvernement et OCT Therapies & Research et entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et Quantiphi ont été demandés. Ces ententes ont suscité beaucoup d'autosatisfaction et de triomphalisme au sein du gouvernement Holt. Il faut dire que ces compagnies avaient déjà des liens avec le Nouveau-Brunswick ; il n'était donc pas nécessaire que la première ministre s'envole pour l'Inde afin d'y faire une annonce qu'elle aurait pu faire ici, chez nous. Je demande à la première ministre : Quels éléments des dossiers visés la première ministre qui affiche la transparence la plus radicale de l'histoire du Nouveau-Brunswick veut-elle éviter que les gens voient avant la fin de la session parlementaire? Dites-le-nous, Madame la première ministre — donnez-nous, s'il vous plaît, la version non caviardée.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Madame la présidente, encore une fois, on fait des comparaisons, et je trouve cela un peu fort. Le député d'en face s'en prend à la première ministre parce qu'elle est allée en voyage d'affaires avec le premier ministre du Canada. Je peux comprendre pourquoi la question est pour lui source de confusion. Le gouvernement précédent ne pouvait aucunement parler au gouvernement fédéral de faire quoi que ce soit pour la province. Nous, nous faisons avancer des dossiers afin de donner à la province une place de premier plan au pays, afin de la rendre la plus forte possible. Chef de file au sein de la Confédération : voilà précisément le rôle que nous devrions jouer. Les attaques que fait le député relativement à des voyages, alors que nous réalisons de beaux progrès et établissons de bonnes ententes, correspondent précisément à ce que nous aurions pu prévoir.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Un voyage sans aucun résultat? Oui. Nous avons bien un travail à faire, et il s'agit de veiller à ce que le gouvernement rende des comptes relativement à ses ratés, Madame la présidente. Nous avons présenté des demandes d'accès à l'information dont l'échéance a maintenant été remise au 25 juin, date qui, je vous le rappelle, suivra l'ajournement de l'Assemblée législative. Nous avons demandé toutes les communications, tous les dossiers ou tous les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

documents liés à eVisitNB, à Foundever Group ou à Foundever Assistance Services Corporation.

Nous pouvons comprendre pourquoi la première ministre pro-américaine hésite à révéler les détails de sa capitulation et de la priorisation des intérêts américains avant ceux du Nouveau-Brunswick. Abstraction faite de toute loyauté chancelante, cette première ministre radicalement transparente s'enfuira de l'Assemblée législative sans avoir à rendre des comptes sur les contrats qu'elle a signés. La première ministre tiendra-t-elle sa propre promesse de transparence et répondra-t-elle aux demandes d'accès à l'information avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, L) : Merci, Madame la présidente. Je tiens simplement à remercier le député d'en face de parler de demandes d'accès à l'information, du travail que réalise le gouvernement et des progrès dont nous avons déjà parlés dans des réponses précédentes. Je veux simplement revenir sur des observations faites par le chef par intérim au sujet du travail lié à l'économie et au développement économique. En tant que ministre responsable du Développement économique, je tiens à dire que faire sombrer l'économie n'est pas une façon de mesurer le succès. L'approche du gouvernement précédent consistait à faire fi du développement économique et à dire : Non, nous ne voulons pas vraiment faire avancer la province. Cela a pris fin en octobre 2024, Madame la présidente. Au cours de la session, nous avons en fait annoncé un nouveau plan pour la province, un nouveau plan de développement économique qui permettra de fournir les services nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick, comme ceux de santé et d'éducation. Merci, Madame la présidente.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La réponse ne mérite qu'un F, Madame la présidente, Le gouvernement continue de tenter de présenter l'économie du Nouveau-Brunswick sous un jour favorable. Nous avons régulièrement vu les parlementaires du côté du gouvernement verser dans le dorage et tenter de détourner l'attention des gens, de rejeter la faute sur autrui et de faire tout le nécessaire pour éviter d'assumer la responsabilité de leur bilan à tous les égards.

Dans ce cas-ci en particulier, il est question du mauvais rendement du gouvernement Holt sur le plan économique et de diverses stratégies qui n'ont aucunement permis de pallier les préoccupations économiques qui se posent actuellement à notre province. Le Nouveau-Brunswick se classe en avant-dernière place pour ce qui est du taux de chômage au pays. L'économie de la province continue d'afficher une croissance annuelle nulle, et 2 200 emplois à temps ont disparu au cours de l'année. Cela ne surprend personne, car la première ministre n'a créé aucun emploi lorsqu'elle était à la tête du Conseil de l'emploi. Sur qui la première ministre rejettera-t-elle la faute de son mauvais rendement en ce qui

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

concerne le taux de chômage dans la province et l'économie stagnante de la dernière année? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, L) : Vous savez, Madame la présidente, je veux encore une fois remercier le député d'en face de me donner l'occasion de parler de notre nouveau plan de développement économique. Je tiens aussi à rafraîchir la mémoire aux gens d'en face sur leurs six années de développement économique improvisé. Il n'y avait aucun plan. À l'époque, ils ne faisaient que passer d'un dossier à l'autre. Ils avaient des dossiers dont ils devaient traiter et ils le savaient, mais, au lieu d'agir, ils n'ont fait qu'espérer une réorganisation.

Tout au long de la session, j'ai écouté l'opposition critiquer nos investissements dans les gens du Nouveau-Brunswick, critiquer la capacité relative aux producteurs laitiers dans la province et nous donner des solutions qui nous mèneraient à envoyer tout notre lait cru en Nouvelle-Écosse, au Québec ou en Ontario. Nous avons déjà un défi à hauteur de 50 millions de dollars pour ce qui est du traitement d'un certain volume de lait. Nous avons présenté une solution qui donne en fait la capacité de traiter ce volume et de croître ; pourtant, nous avons passé six années sans plan. Nous travaillons maintenant à obtenir des résultats pour les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Il y a eu une perte de 60 emplois à Sussex, Madame la présidente.

Le gouvernement Holt a récemment fixé encore un autre objectif ambitieux visant une croissance annuelle du PIB de 2,5 % pour les quatre prochaines années, c'est-à-dire une croissance globale de l'économie de 10 % d'ici à 2030, et, encore une fois, il a pris un engagement dont l'échéance dépasse la fin de son mandat. Toutefois, bon, quelle importance les détails ont-ils pour le gouvernement? Tout porte sur ce que feront les parlementaires du côté du gouvernement. Ils veulent faire oublier aux gens du Nouveau-Brunswick que, dans la dernière année, l'économie de la province n'a affiché aucune croissance. Qui plus est, ils s'attendent à ce que le Nouveau-Brunswick atteigne une croissance moyenne sans précédent. La première ministre croit que son usage constant de jargon et de mots à la mode transportera comme par magie notre économie vers des sommets jamais atteints auparavant. Or, nous voyons plutôt d'immenses déficits record, un passage de la cote de crédit de stable à négative, une décélération de la croissance et un refroidissement des investissements du secteur privé. J'ai très hâte d'entendre la première ministre répéter ses arguments préférés au sujet du miracle qu'elle accomplira. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Randall (Fredericton-Nord, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, L) : Merci, Madame la présidente, de me donner encore l'occasion de prendre la parole au sujet du développement économique. Je crois que notre objectif visant une croissance économique de 10 % d'ici à 2030 est très atteignable. Le défi qui se pose à nous est lié au commerce. Nous avons hérité d'une économie pour laquelle avait été fixé un objectif de croissance nul. Il n'y avait aucun plan. Madame la présidente, il nous a fallu très peu de temps pour établir un cadre de reconstruction de l'économie dans des circonstances économiques en constante évolution et en composant avec des droits de douane toujours changeants.

Je parcours la province et je suis témoin de la résilience des gens. Je pense que les parlementaires du côté de l'opposition doivent se rappeler que, au Canada, c'est notre province qui dépend le plus des exportations. Les exportations sont principalement acheminées vers les États-Unis. J'examine l'apport des entreprises du Nouveau-Brunswick à la province et je suis fier des chiffres que je constate. Savez-vous ce qui a de véritables répercussions sur nous? C'est le vote des gens d'en face contre des mesures comme le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIIPE).

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La première ministre devrait peut-être lever les yeux de son téléphone et avoir le courage de prendre la parole pour défendre son propre bilan. Depuis le début, la première ministre tente à chaque occasion de rejeter la faute sur autrui et de détourner l'attention des gens. Elle a rejeté la faute sur M. Trump et ses droits de douane. Bien que les droits de douane aient eu des répercussions, le ciel ne nous est pas tombé sur la tête, comme la première ministre avait tenté de le faire croire aux gens. Elle s'est lancée des fleurs pour l'élimination de barrières commerciales interprovinciales ; pourtant, il en reste encore de nombreuses, et aucun avantage mesurable n'est observé. Jusqu'à maintenant le gouvernement a parlé de croissance du PIB, mais, par l'élimination du laboratoire vétérinaire provincial et des services aux agriculteurs, s'en est pris à l'un des plus grands moteurs du PIB de notre province.

La première ministre a récemment dit que le gouvernement devait apporter de la certitude. Les seules certitudes qu'apportera le gouvernement actuel sont celles de ses promesses brisées, de sa dette et de ses déficits croissants et de la perte d'investissements du secteur privé. Les faits de la dernière année serviront à prédire ce que nous pourrions voir de la part du gouvernement au cours des deux prochaines années. Madame la première ministre, si vous n'atteignez pas les objectifs, sur qui rejetterez-vous la faute? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Tout d'abord, il faut savoir que nous avons un plan économique pour l'ensemble de la province. Merci d'avoir posé la question. Derrière moi, il

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

y a des parlementaires qui représentent toute la province du Nouveau-Brunswick. Les plans sont donc là pour tout le monde.

Il ne faut pas oublier que les parlementaires d'en face ont été au pouvoir pendant six ans. À l'époque, ils recevaient des milliards de dollars du gouvernement fédéral. La dernière somme enregistrée était de 4,3 milliards par année. Cet argent devait être consacré aux soins de santé, aux infrastructures et aux écoles. Qu'a fait l'ancien gouvernement? Il a simplement consacré l'argent au remboursement de la dette. Il a laissé les choses tomber en ruines. Nous ferons comme d'habitude ; nous nettoierons votre gâchis. Pendant ce temps, prenez des notes, apprenez et remerciez-nous quand nous aurons réussi. Merci beaucoup.

[Traduction]

GAZ NATUREL

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Depuis 15 mois, les gens du Nouveau-Brunswick voient la première ministre emboîter le pas à Mark Carney. Dernièrement, la chorégraphie porte sur l'IA et les centres de données. M. Carney fait la promotion de l'intelligence artificielle, et la première ministre lui emboîte le pas en l'intégrant aux classes de maternelle.

Il y a toutefois un domaine à l'égard duquel la première ministre est restée en retrait. Je parle, bien entendu, de la mise en valeur du gaz naturel au Nouveau-Brunswick. Il semble toutefois que la situation soit sur le point de changer. Nous recevons de nombreux échos selon lesquels un sondage d'opinion publique est actuellement mené sur la mise en valeur du gaz naturel au Nouveau-Brunswick. La première ministre peut-elle dire à la Chambre et à la population du Nouveau-Brunswick si son gouvernement est à l'origine de ce sondage d'opinion publique sur la mise en valeur du gaz naturel?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je peux répondre à la question : Non.

[Original]

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : L'édition d'hier de l'*Acadie Nouvelle* a présenté un article intitulé *Gaz naturel : Dominic LeBlanc encourage le N.-B. à lever le moratoire*. Le ministre fédéral fait aussi écho aux propos du ministre fédéral de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui s'est opposé à l'idée de construire un pipeline de gaz naturel dans une province qui, selon les estimations, est dotée de réserves de plus de 80 milliards de pieds cubes de gaz naturel.

Le premier ministre du Canada et deux de ses ministres les plus influents exhortent maintenant la première ministre provinciale à lever le moratoire. En même temps, notre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

première ministre et notre gouvernement créent un véritable désastre financier et ne proposent aucune solution claire pour s'en sortir. La première ministre peut-elle dire à la Chambre si le premier ministre du Canada a fait du développement de gaz naturel une condition de toute aide financière?

[Traduction]

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis très encouragé par l'accent que le gouvernement met sur la croissance. La stimulation de l'économie a deux aspects : l'attraction et le maintien dans la province. Sous la direction de la première ministre, notre secteur forestier est le seul qui n'ait pas subi de réductions des activités ni de fermetures importantes, surtout dans le secteur du bois d'oeuvre. Ce secteur est le moteur économique de notre province.

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que nous devons être capables de faire les choses autrement. Nous devons être capables de libérer le potentiel de nos ressources naturelles. Voilà pourquoi, sous la direction de l'actuelle première ministre, nous avons présenté une stratégie détaillée sur les minéraux et une nouvelle loi sur l'exploitation minière. Nous aimerions avoir l'appui des parlementaires à l'égard du projet de loi 45.

Le chef de l'opposition a signalé que nous ne faisons que parler de ce que nous ferons. Entre autres, nous ferons une annonce sur l'exploitation minière dans quelques semaines. Merci.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Eh bien, la ressource naturelle la plus importante dans la province est le gaz naturel. Je ne comprends pas pourquoi nous ne libérons pas le potentiel de notre plus grand atout. En tout cas, nous verrons ce qui se passera à cet égard.

Étant donné tous les déplacements de la première ministre comme membre de l'entourage de Mark Carney, il semble probable que ce dernier lui ait donné au moins un peu de temps pour qu'elle fasse valoir le besoin d'une aide quelconque pour réparer le gâchis financier qu'elle a créé par des dépenses carrément excessives et une incapacité flagrante à budgétiser. La première ministre dirait-elle à la Chambre quelles conversations personnelles elle a eues avec le premier ministre du Canada, en particulier au sujet de l'exploitation des réserves de gaz naturel et du moratoire libéral sur le développement des ressources naturelles?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler des relations que notre gouvernement a nouées avec le gouvernement fédéral et le premier ministre du Canada, de sorte que la mine Sisson a été désignée projet d'intérêt national. Nous avons conclu un partenariat avec le fédéral pour que ce projet favorise les possibilités de la chaîne d'approvisionnement pour les entreprises néo-brunswickoises et fournisse des emplois bien rémunérés pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Questions orales

D'après mes entretiens avec le premier ministre du Canada, je sais que nous avons un gouvernement fédéral qui est aussi désireux d'appuyer l'investissement dans nos infrastructures essentielles, comme Port Saint John et le port de Belledune, et d'investir des milliards de dollars dans la province dans le secteur de la défense. Nous travaillons très fort en vue de bâtir des relations constructives avec le gouvernement fédéral et de faire en sorte que le Nouveau-Brunswick reçoive plus que sa juste part du soutien et des investissements du gouvernement fédéral. Notre équipe travaille très fort afin de bâtir ces bonnes relations et d'échanger au sujet de nos ressources et de notre position de chef de file régional en matière d'énergie. Nous continuerons à travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick obtiennent...

[Original]

ALLOCATION DE BOIS

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Les activités forestières des sociétés forestières titulaires d'un permis de coupe sur les terres de la Couronne sont exercées conformément à un plan d'aménagement quinquennal approuvé par le gouvernement. L'actuel plan quinquennal de J.D. Irving arrive à échéance cette année, et l'entreprise réclame d'importantes modifications qui entreraient en vigueur l'an prochain. Nous savons que J.D. Irving exerce d'importantes pressions afin d'obtenir une augmentation du volume de bois qu'elle est autorisée à récolter.

L'entreprise a d'ailleurs formulé la demande dans son plan d'aménagement forestier actuel, signalant ainsi au gouvernement qu'elle chercherait à faire augmenter de 34 % le volume de bois qu'elle est autorisée à récolter.

J'ai entendu dire que le ministre des Ressources naturelles aurait accepté d'augmenter de façon importante la coupe annuelle permise accordée à J.D. Irving. Madame la présidente, à quelle augmentation le ministre a-t-il consenti? S'agit-il de 34 % ou de 45 %? Quel est le chiffre?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député de la question. En réponse à cette question, j'aimerais aujourd'hui parler du rapport du groupe de travail national sur la foresterie, qui vient tout juste d'être publié par le gouvernement fédéral. Dans le cadre de ce groupe de travail, des discussions ont porté sur les administrations où l'on est chef de file en matière d'aménagement forestier durable. Le rapport souligne qu'il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'en Finlande pour trouver une administration qui a véritablement mis en place des pratiques exemplaires d'aménagement forestier durable, conciliant les activités récréatives et la conservation tout en assurant la vitalité d'une forêt en exploitation dynamique. Ce même document a cité le Nouveau-Brunswick comme un

Questions orales

modèle au pays en matière d'aménagement forestier. C'est pourquoi nous attirons des investissements dans le secteur forestier. C'est pourquoi Interfor investit au Nouveau-Brunswick. Groupe Lebel investit également au Nouveau-Brunswick. Les entreprises mentionnées s'ajoutent aux entreprises dynamiques comme...

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, il faut mettre un terme à la dégradation écologique des forêts de la Couronne et aux attaques contre le marché du bois privé des propriétaires de lots boisés, qui ont été amorcées par le gouvernement Alward en 2014 et poursuivies par le gouvernement Gallant et le gouvernement Higgs. En 2014, le gouvernement Alward a accordé à Irving une augmentation de 25 % de sa coupe annuelle permise. Le ministre s'apprête à l'augmenter de nouveau. La dernière fois, la décision a gravement affaibli le marché pour les propriétaires de lots boisés. Elle a entraîné un vaste mouvement de déréglementation touchant la biodiversité, la conservation, la protection des habitats et la surveillance des pratiques forestières sur les terres de la Couronne. Les producteurs de bois du secteur privé sont contraints d'abandonner leur gagne-pain. Les populations fauniques déclinent faute d'habitats adéquats en quantité suffisante. Les terres de la Couronne sont passées d'un rôle de puits de carbone à celui d'importante source d'émissions de carbone. Pourquoi le ministre est-il prêt à aggraver encore davantage la situation?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, c'est grâce à nos pratiques d'aménagement forestier que nous allons améliorer la situation. S'il y a une augmentation de la récolte de bois, c'est parce que notre offre de bois est en croissance. Année après année, l'offre de bois du Nouveau-Brunswick continue de croître. Cela nous donne une plus grande marge de manoeuvre pour soutenir la croissance du secteur.

En ce qui concerne la conservation de nos forêts, Madame la présidente, selon les critères retenus, près de 30 % des terres de la Couronne sont visées par différentes mesures de protection. Le Nouveau-Brunswick est un chef de file à cet égard. De plus, nous augmenterons la superficie des terres faisant l'objet de mesures de conservation efficaces au Nouveau-Brunswick, en la faisant passer de 10,1 % à environ 15 % au cours de notre mandat. Nous améliorons la situation. Nous ne l'aggravons pas, Madame la présidente.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, le plan d'aménagement forestier actuel d'Irving renferme des recommandations indiquant les mesures que l'entreprise souhaite voir le ministre des Ressources naturelles intégrer au plan de l'an prochain. Les demandes comprennent notamment une proposition visant à augmenter de pas moins de 33 % la superficie des peuplements en régénération naturelle qui seraient convertis chaque année en plantations forestières. Si cette proposition est acceptée, l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne augmentera considérablement, atteignant des niveaux jamais vus dans la province.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Imaginez un jeune arbre feuillu qui tente de régénérer une coupe à blanc. Il n'aura pas une longue vie. Il en ira de même pour la faune qui se nourrit de rameaux et de petits fruits récemment aspergés d'herbicide. Le ministre peut-il confirmer si le nouveau plan d'aménagement forestier d'Irving entraînera une augmentation importante de l'épandage de glyphosate sur les terres visées par son permis?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, la province compte plus qu'une seule entreprise forestière. Je ne pense pas qu'il soit utile de cibler une entreprise en particulier. À cet égard, notre régime de gestion forestière s'applique à tous les titulaires de permis.

Je tiens à souligner que nous récoltons environ 1,7 % de la forêt chaque année. Environ la moitié de cette récolte provient de coupes à blanc, et l'autre moitié provient de coupes effectuées selon une prescription sylvicole. Nous ne reboisons que lorsque, en fait, nous... Nous ne reboisons qu'environ 0,4 % de la forêt chaque année ; il est donc inexact de laisser entendre que nous ne procédons qu'à des coupes à blanc avant de replanter. C'est parce que nous voulons une forêt diversifiée, Madame la présidente. Nous voulons des peuplements de feuillus et de résineux. Il existe des marchés pour tout le bois. Nous avons besoin d'une telle diversité dans nos forêts. Merci.

SOINS VIRTUELS

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Nous ne sommes plus qu'à quelques semaines du déploiement complet du coûteux fiasco Foundever du gouvernement Holt. Des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick ont exprimé leur opposition à la décision d'annuler eVisitNB et au transfert de leurs services de santé virtuels vers les États-Unis. Leurs préoccupations sont toutefois restées lettre morte. Foundever, avec ses liens avec Brookfield, l'entreprise associée à Mark Carney, et avec l'héritage politique de Frank McKenna, est au bord de la faillite. Sa cote de crédit a été abaissée à CCC, et les conditions de rémunération offertes aux infirmières dans le cadre de son contrat sont nettement moins avantageuses que celles d'eVisitNB.

Malgré tout cela, la première ministre Holt appuie entièrement le changement. Tous les journaux en faisaient état le 16 février. Ce que les journaux n'ont toutefois pas encore révélé, c'est si la première ministre savait que Foundever réduisait la rémunération des infirmières lorsqu'elle a donné son aval enthousiaste à la décision. Jusqu'à maintenant, la première ministre a refusé de se lever pour reconnaître les faits, encore moins pour répondre aux questions à cet égard. Je vais donc les lui poser de nouveau : La première ministre était-elle au courant?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je suis ravi d'avoir de nouveau l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Je craignais qu'on ne me pose d'autres questions. Nous avançons à bon rythme en vue de l'échéance du 30 juin. Nous sommes en communication constante avec l'équipe responsable des soins virtuels au Nouveau-Brunswick, et nous sommes ravis de dire que

Questions orales

quelques renseignements méritent d'être communiqués. Par exemple, à compter du 30 juin, les personnes qui veulent obtenir des soins virtuels au Nouveau-Brunswick pourront notamment composer le 811. Elles pourront également accéder aux consultations virtuelles au moyen de différentes plateformes ou à partir des moteurs de recherche. Elles pourront aussi utiliser des numéros sans frais. Elles pourront également consulter les sites Web mis en évidence dans les résultats de recherche Google. Elles ne parleront pas nécessairement toujours à une infirmière praticienne ou à un infirmier praticien. Dans certains cas, elles seront aiguillées vers un pharmacien ou une pharmacienne pour le renouvellement de leurs ordonnances. Dans d'autres cas, elles seront orientées vers un médecin de famille. Au besoin, elles seront dirigées vers le service des urgences.

La nouvelle plateforme permettra un meilleur aiguillage des patients, afin que les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent les meilleurs soins possibles. Je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de prendre la parole à ce sujet.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Je pouvais voir l'air ébahi des parlementaires du côté de l'opposition lorsqu'ils écoutaient la réponse sur les soins virtuels qui passeraient par l'intelligence artificielle. Faites une recherche sur Google.

Je vais de nouveau demander à la première ministre de prendre la parole et de dire à la Chambre si, le 16 février, elle savait que son entente avec Foundever pénalisait les infirmières du Nouveau-Brunswick. Toutefois, comme on le dit : Il vaut mieux garder le silence et laisser croire qu'on n'est ni informé ni au courant que de prendre la parole et dissiper tout doute.

Le 16 février, les gens du Nouveau-Brunswick ont compris que leurs appels demandant à la première ministre de revenir sur l'énorme erreur qu'est le dossier Foundever étaient restés vains. Cet automne, ils pourront toujours demander à leurs enfants de maternelle de consulter l'intelligence artificielle pour tenter d'y voir clair. Le gouvernement annule un service qui donnait généralement de bons résultats, assuré par une entreprise néo-brunswickoise qui embauchait des infirmières d'ici et les rémunérait convenablement, pour le remplacer par une entreprise américaine au bord de la faillite, à laquelle il versera davantage d'argent tout en lui permettant de rémunérer moins bien les travailleurs du Nouveau-Brunswick. À quel moment la première ministre a-t-elle appris ce qui se passait au sujet de la rémunération du personnel infirmier?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, il existe différentes façons d'accéder aux soins virtuels. Il est important de le savoir. Un article paru ce matin dans le journal me posait la question suivante : Quand avez-vous, pour la dernière fois, offert des soins virtuels à titre de médecin? La réponse, c'est que je l'ai fait à deux reprises au cours de la dernière fin de semaine.

Je connais la valeur des différentes formes de soins virtuels. Une personne âgée qui éprouve des difficultés à utiliser Internet peut composer le 811 et être dirigée vers le bon fournisseur de soins virtuels. Une mère de famille très occupée qui est à la maison avec ses

Questions orales

enfants n'a pas à attendre une heure en ligne, comme si elle appelait Air Canada. On peut prendre rendez-vous et parler à un professionnel de la santé qui connaîtra ses préoccupations, la date de sa dernière consultation ainsi que les médicaments qui lui sont prescrits, et qui pourra lui fournir les soins appropriés. Dans les 20 minutes suivant la consultation, le professionnel inscrira une note au dossier électronique, que le prochain intervenant pourra consulter, puis transmettra l'ordonnance à la pharmacie ou demandera les analyses sanguines nécessaires. Il s'agit d'un système nettement amélioré. J'espère avoir l'occasion de répondre à une autre question afin de donner davantage de précisions. Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je ne sais pas trop si le ministre de la Santé fait office de première ministre aujourd'hui. C'est peut-être son ambition. Je ne sais pas.

J'ai cru comprendre que les médias ont été conviés à une annonce concernant les soins de santé virtuels. Je soupçonne que le ministre de la Santé tentera une fois de plus de maquiller le fiasco Foundever. L'annonce portera-t-elle sur le déploiement du nouveau processus qui constitue un recul?

S'agira-t-il d'annoncer aux gens du Nouveau-Brunswick qu'ils n'auront plus accès à un service personnalisé en direct et qu'ils devront plutôt appeler un numéro sans frais, laisser un message et espérer qu'on les rappellera? Personne ne le sait, tout comme personne ne sait si la première ministre savait qu'elle imposait sciemment une réduction de rémunération au personnel infirmier. Pour ma part, j'ai ma petite idée.

Par souci d'équité envers la première ministre, je vais lui donner une dernière occasion de répondre. À quel moment a-t-elle appris que la rémunération des infirmières serait réduite?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Par votre entremise, Madame la présidente, je remercie le député d'en face. Le gouvernement actuel a accordé les meilleures augmentations salariales jamais consenties au personnel infirmier. L'aurait-on oublié? Oui, il sera possible d'appeler un numéro, puis de recevoir un appel à l'heure prévue, sans avoir à passer la journée en attente au téléphone. Au besoin, les gens parleront à une infirmière praticienne. Au besoin, les gens parleront à une infirmière praticienne. Au besoin, les gens parleront à une infirmière praticienne. Le nouveau système offre de nombreuses options.

Selon moi, c'est ce que veulent les gens du Nouveau-Brunswick. Ils ne veulent pas d'un système où ils échangent des textos avec une succession de différents fournisseurs de soins virtuels. L'entreprise embauchera du personnel infirmier praticien qui consacrera du temps à la ressource et à l'entité en question. Je pense que le tout est prévisible. Selon moi, c'est ce que veulent les gens du Nouveau-Brunswick. D'ici l'an prochain, ils se demanderont comment nous avons pu nous en passer aussi longtemps. Merci beaucoup, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SANTÉ MENTALE

M. Weir (Riverview, PC) : Madame la présidente, je vais poursuivre mes questions d'hier au sujet du poste de défenseur de la santé mentale et du traitement des dépendances. Je vais poser une question complémentaire.

Je sais gré au ministre de s'être avancé pour dire que nous aurons un tel poste à un moment donné. Je suis reconnaissant au ministre de sa réponse selon laquelle le gouvernement ira de l'avant avec le poste de défenseur de la santé et du traitement des dépendances. Ce sont les détails qui comptent, cependant. Les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin de savoir que la personne qui occupe ce poste sera réellement indépendante et en mesure de parler ouvertement au nom des patients et des familles. À un moment où nous sommes témoins de surdoses à répétition dans des collectivités comme Moncton et d'un accroissement des pressions sur les services, une telle indépendance est cruciale. Les gens veulent savoir qu'il est possible de soulever des préoccupations sans entrave et qu'il y aura par la suite une véritable reddition de comptes.

Madame la présidente, le ministre expliquerait-il quelle sera la structure du poste de défenseur, quelle en sera la portée et comment le gouvernement veillera à ce que le défenseur agisse en toute indépendance du système qu'il est censé surveiller? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup de la question. Je suis heureuse que le député d'en face mette constamment l'accent sur la santé mentale. De toute évidence, le dossier le passionne.

Notre gouvernement convient qu'il nous faut de meilleurs services de santé mentale pour les gens du Nouveau-Brunswick, comme le précisait la motion visant à créer un poste de défenseur en matière de santé mentale, motion que nous avons fait adopter à l'unanimité lorsque nous étions dans l'opposition. Dans le cadre du travail à cet égard, nous consultons nos hauts fonctionnaires de l'Assemblée au sujet du meilleur endroit où établir le poste afin d'assurer l'indépendance que réclame le député d'en face. Nous discutons aussi avec la collectivité et les personnes pour qui le poste est créé. Parmi ces personnes, il y a les parents qui ont été obligés de vivre des expériences que personne ne devrait avoir à vivre ainsi que les organisations partenaires et les groupes de parties prenantes qui ont donné leur avis sur une proposition initiale pour nous aider à la modifier et à faire en sorte que nous ayons la meilleure structure possible qui assurera la reddition de comptes que veulent les gens du Nouveau-Brunswick.

Notre gouvernement se soucie des gens du Nouveau-Brunswick et de leur santé mentale. C'est pourquoi nous proposons des solutions comme les soins virtuels. Nous intégrons...

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.